

Le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux s'établit donc comme suit

EMPLOIS PERMANENTS		
EMPLOIS PERMANENTS	DENOMINATION	NOMBRE DE POSTES
Filière administrative Temps complet	Attaché	02
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	01
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	02
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7 + 1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	03 - 1 + 1
	Adjoint administratif	05 - 1
Filière technique Temps complet	Technicien principal 1 ^{ère} classe	01
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01 - 1
	Technicien	01
	Agent de maîtrise principal	01
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	10 + 2
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 - 3
	Adjoint technique	08
Filière technique Temps non complet	Adjoint technique TNC (17 heures)	01
Filière Médico-sociale	Infirmière (personne en disponibilité)	01
	Auxiliaire de puériculture	01
	Educatrice de jeunes enfants (TNC 30 heures)	01
	Educatrice de jeunes enfants (TC)	01
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (81%)	03
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (TC)	01
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (91%)	02
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe (TNC 81 %)	04
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe (91%)	02	
Police Municipale	Brigadier-chef principal	02
Filière sportive	Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives	02
Filière animation et activités périscolaires	Adjoint d'animation (TC)	03
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint d'animation (91%)	03
	Adjoint d'animation (TNC)	05
	Adjoint d'animation (TNC 17h)	03